

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Brochure-1336>

artweb

# Brochure

- Menu - Départements - Musique - Licence -

Date de mise en ligne : lundi 25 juillet 2011

---

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

---

# Brochure de la Licence Musicologie et Pratique musicale

2020-2021



<p><b>Brochure Licence Musicologie 2020-2021</b></p>  <p>Modalités de contrôle des connaissances 2015-2019</p>	 <p>Annexe aux modalités de contrôle des connaissances 2019-20 Licence Master Musique</p>
---	--

## Sommaire

[Présentation générale](#)

## [Politique et finalité du Département de Musique](#)

[Liste des Diplômes et des responsables pédagogiques](#)

[Équivalences en licence](#)

## [Documentation](#)

[Perspectives professionnelles](#)

[Licence Arts mention Musicologie et Pratique musicale](#)

- [Composition assistée par ordinateur](#)
- [Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique](#)
- [Enseignement de la musique](#)
- [Ethnomusicologie](#)
- [Jazz et musiques improvisées](#)
- [Musicologie et musique écrite](#)
- [Interprétation et métiers de la musique](#)

[Les E.C. de Technicités musicales](#)

## Présentation générale

### Politique et finalité du Département de Musique

#### Le département de musique au sein de l'université

Le département musique est l'une des composantes de l'U.F.R. 1 (Unité de Formation et de Recherche) Arts, Esthétique, Philosophie qui regroupe au sein de l'Université les différentes formations artistiques : Arts Plastiques, Cinéma, Musique, Théâtre, Danse, Photo, Arts et Technologies de l'Image ainsi que le département de Philosophie.

Direction de l'UFR ARTS :

#### La formation en musique

Dans ses contenus aussi bien que dans son organisation, la formation en Musique entend répondre à cette double exigence :

- S'inscrire dans une direction de création, d'expérimentation et de recherche.
- Inclure ses enseignements dans des directions professionnelles concrètes et multiples.

Pour mener à bien ces objectifs les programmes empruntent ces directions :

- Musiques écrites de la tradition occidentale, musique contemporaine instrumentale ou électroacoustique
- Jazz et musiques non-écrites (ou de techniques mixtes)
- Ethnomusicologie - Anthropologie de la musique
- Relation de la musique à d'autres disciplines (informatique, sciences sociales, arts plastiques, cinéma, théâtre, technologies du son, pédagogie ...)
- Pratiques envisagées sous l'angle de la création et de la formation à l'exercice de l'enseignement.

## Liste des Diplômes et des responsables pédagogiques

### Premier cycle Arts

#### Licence Arts mention Musicologie et pratique musicale

Responsables pédagogiques : Clara BIERMANN, Alvaro OVIEDO

**Spécialisation (mineures internes) :**

- 

**Composition assistée par ordinateur**

Coordinatrice pédagogique : Alain BONARDI, Anne SEDES

- 

**Dramaturgie & mise en scène du théâtre lyrique**

Coordinateur pédagogique : Carmelo AGNELLO

- 

**Enseignement de la musique**

Coordinatrice pédagogique : Danièle VILLEMIN

- 

**Ethnomusicologie**

Coordinatrices pédagogiques : Clara BIERMANN

- 

**Jazz et musiques improvisées**

Coordinateur pédagogique : Philippe MICHEL

- **Musicologie et musiques écrites**

Coordinateur pédagogique : Alvaro OVIEDO

- 

**Responsable des relations internationales et chargé des convention avec**

1.

**le Pôle supérieur Paris-Boulogne Billancourt (dit PSPBB) ;**

2.

**le Centre de formation des musiciens intervenants (dit CFMI, Université de paris Sud)**

Joël HEUILLON

- **Responsable de la convention avec le Pôle supérieur d'enseignement de la musique de Seine Saint Denis (dit Pôle SUP'93)**

Guillaume GILLES

### **Deuxième cycle de musique**

#### **Master Arts mention Musicologie**

Responsable pédagogique : Alain BONARDI

- Spécialisation « Théorie et Pratique de la musique » : recherche en musicologie ou ethnomusicologie
- Spécialisation « Création musicale et sonore »
- Spécialisation « Pédagogie Musicale » (dont mutualisation de cours avec le Master MEEF)

#### **Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation**

second degré parcours « Education musicale et chant choral » (préparation au CAPES)

Responsable pédagogique : Fabien SAN MARTIN

Troisième cycle de l'U.F.R. « Arts, Philosophie, Esthétique »

Formation doctorale « Esthétique, Sciences et Technologie des Arts »  
Directeur : Paul Louis RINUY

Directrice adjointe : Christa Blümlinger

[www.edesta.univ-paris8.fr](http://www.edesta.univ-paris8.fr)

## Équivalences de licence

**Responsables : Guillaume GILLES**

Les étudiant.es entrant au département de musique, quel que soit leur niveau, peuvent faire valoir des diplômes ou, sous certaines conditions, des activités professionnelles ou personnelles, afin d'obtenir des E. C. (Éléments Constitutifs) par équivalence. Ils n'auront dans ce cas pas à suivre ces cours.

L'attribution de ces équivalences n'est pas automatique : elle est soumise à la décision d'une commission pédagogique. Les étudiant.es concerné.es doivent constituer un dossier à déposer au bureau A 120 comprenant les pièces suivantes :

- 1) photocopies des diplômes et détail du ou des cursus (intitulés des cours et relevés de notes)
- 2) curriculum vitae détaillé soulignant, le cas échéant, votre expérience dans divers domaines artistiques et/ou professionnels
- 3) lettre de motivation étayant la demande d'équivalence formulée.
- 4) photocopies des contrats de travail ou bulletins de salaire (pour les équivalences de stage)

**Pour tout renseignement, les étudiants peuvent s'adresser au Responsable des Équivalences du Département de Musique (en A 131, permanences affichées à la rentrée).**

### DATES

- Les demandes des étudiant<sup>es</sup> de licence doivent être déposées impérativement avant le mardi 15 décembre 2020.
- Les demandes des étudiant<sup>es</sup> de master doivent être formulées lors de leur inscription pédagogique, en accord avec leur directeur de recherches.
- Pour les étudiant<sup>es</sup> rattaché<sup>es</sup> aux Pôles Supérieurs, ces demandes doivent être déposées impérativement avant le jeudi 15 octobre 2020.

### Important :

- Seuls les diplômes ou les acquis personnels et professionnels obtenus **avant** l'inscription en Licence Arts, mention Musique sont pris en considération pour la délivrance d'équivalences ont pris en considération pour la délivrance d'équivalences.
- Les dossiers d'équivalence ne seront examinés qu'**une seule fois** durant la licence.
- Il n'est pas délivré d'équivalences pour les E. C. de technicités musicales (Écriture, Audition, Intonation), ceux-ci faisant l'objet de tests d'orientation obligatoires avant la rentrée.
- Le **BAFA** donne droit à l'équivalence du stage de « majeure ».
- Il n'existe **aucune équivalence possible pour le stage de L2.**
- Les équivalences concernant les **E.C. de « mineure de spécialisation »** ne sont délivrées qu'après consultation du responsable de la filière choisie.
- Il est à noter qu'un E.C. obtenu par équivalence n'entre pas dans le calcul de la moyenne.

# Documentation

- **La Bibliothèque Universitaire de Paris 8** propose dans la salle d'art (bannière rose), située au 2ème niveau, un fonds documentaire important consacré à la MUSIQUE. Ce fonds est constitué de 2800 volumes dont 2000 en libre accès, plus de 500 partitions et 20 titres de périodiques. D'autre part, environ 400 cassettes audio, 250 compact disques et 30 DVD peuvent être écoutés et visionnés dans la salle audiovisuelle.

- **Secrétariat du département musique**

Un certain nombre de mémoires universitaires (Maîtrises, DEA et Master mention Très Bien ou mention Bien) sont consultables au secrétariat du Département Musique.

- **La médiathèque de la cité de la musique**

Suite à une convention, en cours de rédaction, des relations privilégiées sont établies entre le Département Musique et la Cité de la Musique. Celle-ci a ouvert une importante médiathèque comprenant des ouvrages, des enregistrements et des supports audiovisuels. Nos étudiants sont particulièrement encouragés à s'adresser à cet organisme pour leurs travaux de recherche.

## Échanges universitaires

### Responsable : Joël HEUILLON

Permanences : sur RDV à prendre à : [jheuillon yahoo.fr](mailto:jheuillon@yahoo.fr)

Tout.e étudiant.e inscrit.e en LICENCE (plutôt en L3) ou en MASTER peut accomplir une partie de son cursus dans une autre université en Europe, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, ayant passé une convention avec l'université de Paris 8.

Actuellement, le Département Musique a établi des conventions avec diverses universités européennes dans le cadre des programmes Erasmus (voir le détail sur le site internet de Paris8 : onglet « International »), ainsi qu'avec de nombreuses universités aux États-Unis et au Québec, en Amérique du Sud et dans d'autres destinations (bassin méditerranéen, etc.)

En vertu de ces conventions, les cours suivis dans l'université d'accueil, choisis en amont avec le Responsable des relations internationales du Département de musique et, sous réserve naturellement qu'ils soient validés, sont (après conversion des résultats en notes françaises) systématiquement comptabilisés dans le cursus de Paris 8, l'étudiant obtenant ainsi un diplôme régulièrement délivré par son université d'origine.

Avant de contacter le Responsable des relations internationales, chacun est invité à consulter les pages du SERCI (Service des Relations et de la Coopération Internationales complet) sur le site de l'université.

L'étudiant peut déterminer le choix de l'université d'accueil en fonction de ses propres intérêts d'études et de



recherche. Il lui suffit de soumettre le projet à son directeur de recherche (Master) et/ou au Responsable des relations internationales du Département Musique pour approbation, ou éventuellement pour adaptation à une situation particulière.

Le SERCI de l'Université Paris8 prend partiellement en charge l'organisation des séjours à l'étranger à l'aide de bourses ainsi qu'une possible préparation linguistique accélérée (au moins en anglais) pour les étudiants qui en font la demande.

### **Nota Bene :**

1. Il est vivement conseillé aux étudiants inscrits en Licence et désireux de bénéficier ultérieurement des échanges internationaux, de prendre les E.C. de langue obligatoires en fonction de leur futur pays d'accueil.
2. La préparation linguistique accélérée peut valoir pour un E.C. de langue (Cf SERCI).
3. Les programmes, spécificités et spécialités des Universités d'accueil sont disponibles auprès du service des relations internationales de l'université.

Pour tous renseignements ou établissement d'un dossier, prière de contacter :

Joël HEUILLON : [jheuillon@yahoo.fr](mailto:jheuillon@yahoo.fr)

## Perspectives professionnelles

Remarque : Un certain nombre des professions évoquées ci-dessous nécessite une formation complémentaire aux spécialités non musicales qu'elles font intervenir (administration, gestion, conservation, journalisme, thérapie, etc.). Ces formations sont dispensées soit à l'université Paris 8 (gestion par exemple) soit dans des établissements spécialisés (écoles et instituts publics ou privés). Pour l'université Paris 8, se renseigner auprès des départements concernés.

### **-Pratiques artistiques**

- Musicien.ne : instrumentiste ou chanteur (soliste ou en ensemble).
- Chef.fe de chœur.
- Compositeur.rice
- Metteur.e en scène

- Réalisateur.rice en informatique musicale (RIM)

### **- Enseignement et recherche**

- Musicologue, ethnomusicologue, enseignant.e-chercheur.e
- Chercheur.e en acoustique, musicologie, organologie
- Chercheur.e ou praticien.ne en thérapies musicales
- Professeur.e d'Education Musicale (collèges, lycées)
- Professeur.e de la Ville (Paris, Lyon, Grenoble...)
- Professeur.e d'Ecole Nationale de Musique et de Conservatoires Nationaux de Région (analyse, esthétique et histoire de la musique)
- Musicien.ne intervenant.e en milieu scolaire et dans les Écoles de musique
- Professeur.e des Écoles (avec spécialisation en musique)
- animateur.rice socioculturel spécialité musique
- animateur.rice musical (milieu hospitalier ou carcéral, ateliers d'éveil musical...)

### - **Techniques du son, de la musique et du spectacle**

- Pour la régie : régisseur.se son ; chef.fe de plateau ; assistant.e de régie
- Technicien.ne radio
- Illustrateur.rice sonore
- Ingénieur.e du son
- Designer.euse sonore

### - **Metiers de la documentation, de l'édition, du journalisme et du secteur culturel**

- Bibliothécaire, documentaliste.
- Différentes fonctions en entreprises culturelles. (édition, industrie musicales, archives associatives, organisation de festivals, etc.)
- Délégué.e de production ; chargé"e de production ; assistant"e de production
- Dramaturge
- Différentes fonctions en entreprises de communication
- Travail en agence artistique : entrepreneur.e de spectacle.
- Différentes fonctions dans les institutions artistiques nationales ou régionales : ADIAM, FRAC, ARIAM, ADDM, DRAC, etc.
- Journaliste spécialisé.e : presse écrite et audiovisuelle
- Différentes fonctions dans les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SDRM, etc.)

# Licence Arts mention Musicologie et pratique de la musique

Co-Responsables : Clara BIERMANN, Álvaro OVIEDO

# Organisation générale des études

La Licence Arts, mention Musicologie se déploie sur trois années (L1, L2 et L3).

La formation comprend : 1496 heures de cours + 2 stages pré-professionnalisants + 1 projet artistique à réaliser lors de la 3ème année.

À la fin du 1er semestre de 1ère année (L1) les étudiant.es peuvent envisager une réorientation.

L'enseignement est dispensé sous la forme d'Unités d'Enseignement (en abrégé : U.E.). Chaque U.E. comprend 1, 2 ou 3 Eléments Constitutifs (en abrégé : E.C.).

Un E.C. est semestriel et peut prendre différentes formes :

- Un cours hebdomadaire de 2 h 30 (le plus fréquent)
- Ou un cours intensif (une semaine pleine généralement)
- Ou une audition instrumentale
- Ou un stage
- Ou un projet artistique

Note : **un E.C.(cours) ne peut-être validé qu'une seule fois dans la scolarité de l'étudiant.e**

**L'assiduité aux cours est obligatoire : au-delà de 3 absences non justifiées** (le semestre de cours comprenant 13 séances) l'étudiant.e ne pourra plus suivre le cours ni le valider.

## Structure de la licence

La Licence Arts, mention Musicologie et Pratique de la musique est organisée en deux grandes sections d'étude :

- Le **tronc commun** (ou majeure) qui représente environ 2/3 du volume des études.
- La **mineure de spécialisation**, environ 1/3 du volume des études.

Le **tronc commun** ou **majeure** comprend un ensemble d'enseignements suivis par tou.tes les étudiant.es du département :

1. Groupe d'E. C. de **technicités musicales** (à suivre à partir du niveau déterminé par les résultats obtenus lors des tests d'orientation).
2. Groupe d'E. C. de **musicologie** et de **méthodologie** (à choisir parmi les différents cours proposés à chacun des niveaux),
3. Groupe d'E. C. de **cours mutualisés** à prendre obligatoirement dans l'offre de l'UFR Arts (sauf Musique)
4. Groupe d'E. C. de **langue** (à choisir dans les départements concernés)

Secrétariat du CDL :  
Bâtiment B1, bureau B204/205  
Téléphone : 01 49 40 68 43  
Mail : cdl univ-paris8.fr

5. Un E.C. « **Soft skills** » à choisir dans l'offre des cours de l'université y compris Musique.

6. Groupe d'E. C. de **pratique musicale** qui peut prendre deux formes possibles :

- une évaluation de la pratique instrumentale effectuée hors du cadre de l'université, (en L1, L2 et L3) lors d'un passage devant un jury en fin d'année
- 

des cours dispensés au département : Harmonie au piano, Atelier Voix, Instruments et pratiques musicales du monde, Pratique chorale, Direction de chœur, Atelier de musique de chambre XXe siècle, Atelier choral, Petit chœur, Pratique de l'improvisation jazz, Jazz Workshop

7. Un E. C. d'informatique à prendre au département IPT

### Mineure de spécialisation

Il s'agit d'une spécialisation, obligatoire, à déterminer lors de l'année L1, soit l'année où l'étudiant.e suit les cours de technicité de niveau 1. Les étudiant.es suivant les cours de technicité de niveau initiation au sein du D.U « Initiation aux techniques de la musique » ont de fait une année de réflexion complète pour déterminer leur mineure). Cette « mineure de spécialisation » peut être :

**Mineure interne** : elle consiste à suivre 10 E.C. proposés dans l'une des six mineures du département.

- [Composition Assistée par Ordinateur.](#)
- [Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique.](#)

- [Enseignement de la musique](#)
- [Ethnomusicologie](#),
- [Jazz et musiques Improvisées](#),
- [Musicologie et musiques écrites](#)

Les E.C. de mineure interne sont répartis sur les trois ans (2 E.C. en L1 ; 4 E.C. + 1 stage de spécialisation en L2 , 4 E.C. + 1 projet encadré en L3.

Dans certaines mineures, les E.C. de technicités musicales sont spécifiques en 3ème année.

**Mineure externe** : elle consiste à suivre, selon le projet de cursus de l'étudiant.e, l'ensemble de 10 E.C., répartis sur les trois ans, dans des disciplines proposées à l'université Paris 8 (langues, littérature, arts, philosophie, sciences humaines). Si un.e étudiant.e est porteur ou porteuse d'un projet qui nécessite de suivre des cours (de Mineure Externe) dans un autre établissement, après accord de son enseignant.e référent.e, les démarches seront entreprises pour en faciliter la mise en oeuvre. Le stage de L2 ainsi que le projet encadré (L3) seront définis avec l'enseignant.e référent.e.

### **Cas particuliers sur les mineures de spécialisation**

Les étudiant"es d'origine étrangère dont la maîtrise de la langue française, pour des raisons parfaitement compréhensibles, demanderait à être renforcée, se verront imposer après décision de l'enseignant.e référent.e une Mineure de langue française, à composer avec les enseignements proposés par les départements de Français Langue Étrangère (FLE), de Littérature et de Linguistique.

Les étudiants ayant opté pour une Mineure Externe de langue devront suivre des E.C. de musicologie à la place des E.C. de langue prévus dans la grille d'E.C. de la Majeure.

## **Cursus général de la licence de musicologie et pratique de la musique**

Mode d'emploi du tableau du cursus de licence musicologie et pratique de la musique

LICENCE 1ère ANNÉE	LICENCE 2ème ANNÉE	LICENCE 3ème ANNÉE
SEMESTRE 1	SEMESTRE 3	SEMESTRE 5
<b>UE TECHNICITÉS I</b> - Audition 1-A - Écriture 1-A - Intonation 1-A	<b>UE TECHNICITÉS III</b> - Audition 2-A - Écriture 2-A - Intonation 2-A	<b>UE TECHNICITÉS OU SPECIALISÉES I</b> - Audition 3-A - Écriture 3-A - Intonation 3-A
<b>UE MUSICOLOGIE -SPÉCIALISATION I</b> - Musicologie (1) - Spécialisation (1)**	<b>UE MUSICOLOGIEII</b> - Musicologie (3) - Musicologie (4)	<b>UE MUSICOLOGIE III</b> - Musicologie (5) - Méthodologie (3)
<b>UE TRANSVERSALE I</b> - Pratique Musicale 1 (M2E) - Langue 1 *** - Cours mutualisé*	<b>UE SPÉCIALISATION III</b> - Spécialisation (3)** - Spécialisation (4)**	<b>UE SPÉCIALISATION V</b> - Spécialisation (7)** - Spécialisation (8)**
<b>UE TRANSVERSALE III</b> - Découverte du milieu pro - Stage (M3P) - Langue 2	<b>UE TRANSVERSALE V</b> - Projet artistique (préparation) - Langue 3***	

SEMESTRE 2	SEMESTRE 4	SEMESTRE 6
<p><b>UE TECHNICITÉS II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audition 1-B</li> <li>- Écriture 1-B</li> <li>- Intonation 1-B</li> </ul>	<p><b>UE TECHNICITÉS IV</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audition 2-B</li> <li>- Écriture 2-B</li> <li>- Intonation 2-B</li> </ul>	<p><b>UE TECHNICITÉS VI OU SPECIALISÉES II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audition 3-B</li> <li>- Écriture 3-B</li> <li>- Intonation 3-B</li> </ul>
<p><b>UE MUSICOLOGIE-SPÉCIALISATION II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musicologie (2)</li> <li>- Spécialisation (2)**</li> </ul>	<p><b>UE SPÉCIALISATION IV</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation (5)**</li> <li>- Spécialisation (6)**</li> </ul>	<p><b>UE SPÉCIALISATION VI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation (9)**</li> <li>- Spécialisation (10)**</li> </ul>
<p><b>UE PRATIQUE MUSICALE I</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique musicale (2)</li> </ul>	<p><b>UE PRATIQUE MUSICALE II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique musicale 3</li> </ul>	
<p><b>UE TRANSVERSALE II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie (1)</li> <li>- Informatique</li> <li>- Soft skills</li> </ul>	<p><b>UE TRANSVERSALE IV</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie (2) (Tremplin)</li> <li>- Stage</li> </ul>	<p><b>UE TRANSVERSALE VI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie (4) (Tremplin)</li> <li>- Réalisation du projet artistique</li> </ul>

\* Cours à choisir dans une offre globale de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique mais hors du département musique

\*\* Se reporter au programme des spécialisations (Mineures internes) pour choisir ces cours. Nb : ces cours seront pris hors du département musique en cas de choix d'une spécialisation externe au département musique.

\*\*\* A voir au département concerné au Centre de Langues (attention : il faut passer des tests de niveau !)

## Mode d'emploi du tableau du cursus de licence

S = semestre

I (chiffre romain) : ordre d'apparition des UE

1 (chiffre arabe) = année de Licence

A = 1er semestre de l'année

B = 2nd semestre de l'année

*Ex : « Ecriture 3-B » = cours d'écriture de L3 au 2nd semestre*

*Ou Langue 3 = cours de langue de L3*

## Les E.C. de Technicités musicales

Les **technicités musicales** représentent le **tronc commun** principal jusqu'à la fin de la L2.

Suivant la mineure choisie, elles prennent une dimension plus spécialisée en L3.

Il est obligatoire de valider les technicités de L1 et de L2 pour accéder aux mêmes matières de spécialité de L3.

Les technicités musicales s'organisent en trois disciplines :

### Audition

Ce cours aborde la formation de l'oreille du point de vue de l'écoute et de la notation de ce qu'on entend (formes ; timbres ; éléments rythmiques, contours mélodiques et trames harmoniques).

### Écriture

Les objectifs du cours d'écriture sont multiples : formation de l'oreille, approche de l'évolution du langage, des formes et des techniques d'écriture par l'écoute, l'analyse et la pratique.

### Intonation

Le cours d'intonation est par essence un cours de pratique musicale où le rapport à la lecture se décline de différentes manières, avec chants monodiques et polyphoniques, lectures de partitions en différentes clés, polyrythmies diverses mêlant voix (déclamée ou chantée) et percussions corporelles.

Des tests d'orientation obligatoires sont organisés lors de la pré-rentrée de septembre.



Ces tests ne sont en aucune façon éliminatoires. Ils permettent de préciser le niveau de compétence des nouveaux étudiant·es et de les orienter vers les différents niveaux d'enseignement (D.U., 1, 2, 3) correspondant à leurs possibilités de départ. Le niveau d'entrée ainsi déterminé, chaque étudiant·e peut suivre sa formation dans la succession des niveaux.

Ces tests conditionnent donc rigoureusement l'accès aux enseignements techniques.

### Audition - Progression du cursus sur l'ensemble de la licence

<b>AUDITION</b>	<p>Consolidation des acquis du D.U. (pour celles et ceux qui en arrivent), en poursuivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>" Travail de mémorisation et de transposition.</li><li>" Le travail d'analyse auditive sous tous ses aspects (construction formelle, tonalités, timbres, etc.). À partir d'un répertoire tiré essentiellement de la période classique (et ce, parallèlement aux cours d'écriture), travail de relevés mélodiques à une voix, puis à 2 (avec relevés de basse) ; relevés rythmiques ; relevés harmoniques : premières basses à chiffrer. (Approfondissement de l'accord de 7e de dominante avec tous ses renversements, perception de l'accord de 7e diminuée).</li><li>" Travail systématique des intervalles, de la seconde mineure à la septième mineure. (interv. min., Maj. ou justes)</li><li>" Approfondissement de la connaissance du mode mineur et ses différentes formes, du ton relatif, des tons voisins.</li><li>" Prise de conscience de la nécessité du travail de l'oreille intérieure.</li></ul>
<b>NIVEAU 1</b>	

**AUDITION**

Travail d'acquisition d'une plus grande rapidité de perception et d'écriture.

" À partir d'un répertoire tiré des périodes baroques et classiques, travail de relevés :

- mélodiques, le plus souvent à 2 voix ;
- rythmiques : unités de temps autres que la noire ;
- harmoniques : toutes les septièmes sont abordées.

" Relevés de basses chiffrées.

" Dépistage d'erreurs dans une partition.

**NIVEAU 2**

<b>AUDITION</b>	<p>Le niveau 3 en Audition permet de travailler sur des supports stylistiques variés (composés, improvisés, issus de la tradition écrite ou pas), de façon à explorer le répertoire et à confronter les notations et les transcriptions aux versions auditives des oeuvres.</p> <p>" Travail mélodique : chromatisme tonal et atonal (de Bach à Schönberg, en passant par quelques romantiques), modalité (Bartók, Messiaen, jazz, pop, musiques extra-européennes).</p> <p>" Travail rythmique : autour de Beethoven, Ravel, Prokofiev, Bartók, Stravinsky, Ligeti, et de quelques exemples dans le jazz, la pop et les musiques extra-européennes.</p> <p>" Travail harmonique : relevés à 1 ou 2 voix avec chiffrages autour de chorals de J. S. Bach, ou à partir de Lieder ou de mélodies du XIXe siècle et début XXe. Compréhension des degrés, cadences variées, accord de 7°de sensible, accords altérés, 9ème de dominante, agrégats, grilles.</p> <p>" Travail analytique : relevés de thèmes, formes et structures dans tout répertoire.</p>
<b>NIVEAU 3</b>	

**Écriture - progression du cursus sur l'ensemble de la licence**

Les objectifs du cours d'écriture sont multiples : formation de l'oreille, approche de l'évolution du langage, des formes et des techniques d'écriture par l'écoute, l'analyse et la pratique.

	<b>Éléments techniques et stylistiques</b>	<b>Accords principaux</b>
--	--	---------------------------

<b>ÉCRITURE</b>	" Phrase tonale simple " La zone cadentielle " Dominantes d'emprunt " Modulations aux tons voisins par degrés pivots " Marche d'harmonie, pédale (comme outils de développement pour une partie centrale) " Notes étrangères : notes de passage, broderie, appoggiature (révision) " Écriture vocale à 4 parties, " Écriture instrumentale : approche de l'écriture du piano	
<b>NIVEAU 1</b>		

5

6

6/4

7+ et renversements

+7



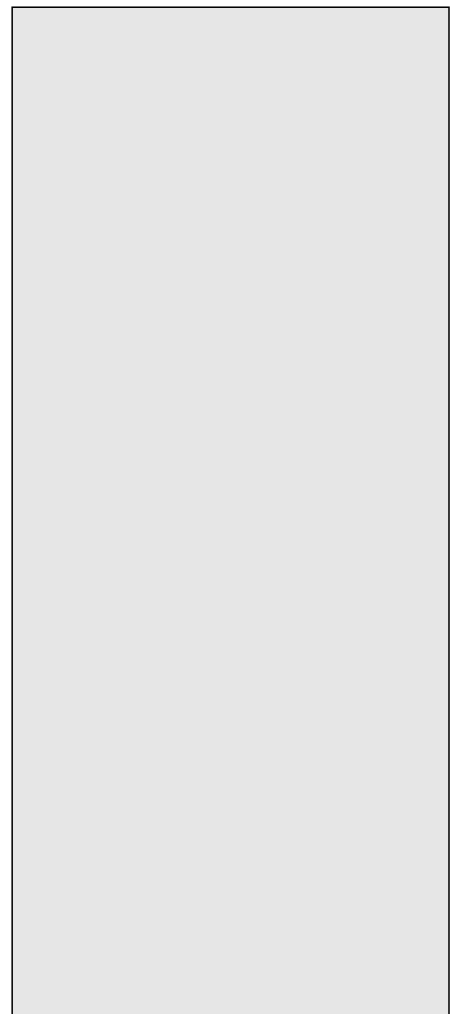
# Brochure

---

Semestre 1 : voix et piano avec étude des répertoires français (Fauré, Debussy, Ravel), germanique (Strauss, Schönberg, Berg et Webern), anglais (Vaughan-Williams et Britten) et des écoles nationales (Falla, Villa-Lobos)

Semestre 2 : voix et petit ensemble instrumental avec l'étude d'oeuvres-phares telles les Chansons madécasses de Ravel, les Poèmes Hindous de Delage, les Folksongs de Berio, Sippal, dobbal, nádihegedqvel de Ligeti, etc.

Écritures « sérielles » (isorythmie avec talea et color, séries défectives, dodécaphonisme),  
Écriture mélodique sur un texte donné (tessiture, geste),  
Écritures piano complexes (textures, écriture plus polyphonique),  
Travail sur les textures instrumentales,  
Travail sur la contrainte (série, autres matériaux imposés)



Révisions 9e

11e, 13e (Debussy, Ravel, Jazz)

Accords altérés,

Spectres complexes (atonalité, travail sur les clusters)





<b>INTONATION</b>	<p><b>INTO 3 pour les mineures « Musicologie et musiques écrites », « Enseignement de la musique » et « Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>" Lecture en 5 clés (avec clé d'Ut 1), dans des extraits de partition d'orchestre (avec instruments transpositeurs) et de partitions vocales en clés anciennes.</li> <li>" Lectures rythmiques sur 3 niveaux (2 voix frappées et une chantée).</li> <li>" Lecture avec changements de mesure et « auto-direction » (Stravinsky, Bartók, etc.).</li> <li>" Notion de valeurs ajoutées (Messiaen) et rythmes complexes (de Jolivet à aujourd'hui).</li> </ul>
<b>NIVEAU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>" Déchiffrages récapitulatifs des niveaux précédents avec toute unité de temps.</li> <li>" Exercices et textes sur des intonations complexes (tout intervalle peut être rencontré).</li> <li>" Déchiffrage avec paroles en langue française.</li> <li>" Un travail de répertoire sur le XXe siècle (Debussy, Ravel, Bartók, etc.) et des répertoires alternatifs (Zappa, polyphonie Banda-Linda, Konnakol).</li> <li>" Apprentissage d'un répertoire atonal (Seconde école de Vienne) et modalité complexe (Messiaen)</li> </ul> <p><b>INTO 3 PRATIQUE COLLECTIVE pour les mineures « CAO », « Ethnomusicologie », « Jazz et musiques improvisées »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>" Apprentissage de la clé d'ut 1, déchiffrages de polyphonies simples en clés anciennes.</li> <li>" Polyrythmies exécutées en groupe.</li> <li>" Lecture de mesures irrégulières, en plus de la consolidation des notions rythmiques abordées en L1 et L2.</li> <li>" Travail d'intonation sur les intervalles augmentés et diminués, ainsi que sur les accords de 9e.</li> <li>" Travail spécifique a cappella, recherche d'une vocalité et d'une justesse adaptée.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>" Déchiffrage de répertoire pour chœur (différentes époques et différents styles).</li> <li>" Déchiffrage avec paroles en langue française.</li> </ul>

## Pré-professionnalisation

Responsable : Philippe MICHEL

Séances de préparation, permanences : voir panneaux d'affichage et site artweb

Les deux stages de pré-professionnalisation, d'un minimum de 35h chacun, obligatoires pour l'obtention de la licence, fournissent l'occasion aux étudiant.es de découvrir deux aspects différents du monde du travail auquel correspond ce diplôme.

Sont ainsi à effectuer : un **stage de « majeure »** dans un domaine professionnel lié au monde musical en général (de préférence dans un domaine différent de celui lié à la mineure de spécialisation), et un **stage de « mineure »** dans un domaine professionnel étroitement lié avec un secteur d'activité découlant de la formation spécialisée (« mineure de spécialisation ») retenue pour la validation de la Licence.

Par l'intermédiaire d'une triple démarche (recherche de stages en fonction des motivations personnelles, stages proprement dits en milieu professionnel, rédaction de rapports de stages), les étudiant.es stagiaires découvriront les modalités de recrutement, prendront connaissance des conditions d'accès et des débouchés offerts dans les secteurs d'activité qu'ils auront choisis, et exerceront leurs qualités de rédaction (C.V., lettre de motivation, rédaction d'un rapport) et de présentation (entretien d'embauche, relations professionnelles).

### **Conditions de validation**

Voir avec le coordinateur.

Une notice résumant les modalités de fonctionnement, et de validation des stages, et donnant des indications sur les rapports de stages, est également à la disposition des étudiant.es dans le bureau A 120.

### **Conditions d'équivalence**

1. Une équivalence de l'un ou des deux stages peut être obtenue par la justification d'au moins une expérience professionnelle et significative dans le domaine de la musique, expérience qui doit être antérieure à l'inscription universitaire de l'étudiant.e, comme c'est le cas de toute demande d'équivalence.
2. Une dispense du premier stage peut être obtenue si l'étudiant.e travaille pour financer ses études durant son année de L1 (contrat de travail annuel et fiches de paie à l'appui) et ce, quel que soit le domaine professionnel.
3. En aucun cas une expérience professionnelle autre que musicale ne pourra se substituer au deuxième stage, et ce, quelle que soit la situation personnelle et professionnelle de l'étudiant.e, à l'exception des équivalences délivrées lors de sa première inscription à l'université (cas 1.)